



DANS SA SEANCE DU 23 JANVIER 2012, LA MUNICIPALITE

A décidé

- De parrainer la Fête de la Tulipe par un massif

A pris note

- Que la Préfecture a délivré la patente pour la vente en détail de tabac à Mme Brulhart pour le magasin d'alimentation Proxi, rte de Genève 101. Elle est valable jusqu'au 31.12.2015
- Que la sirène a été placée par la PC sur le toit de l'immeuble Place de l'Ancien Collège 1,

La municipalité